

BILAN DES PERCEPTIONS DOUANIÈRES À L'IMPORTATION

Septembre 2026

Une performance historique pour les recettes douanières

L'année 2026 est marquée par une performance historique des perceptions douanières à l'importation. En septembre, les recettes ont franchi pour la première fois la barre des **12 milliards de gourdes**, pour atteindre **12 976 537 998,61 HTG**, établissant ainsi un **nouveau record absolu pour un mois de septembre**.

Cette performance représente une progression de **17,50 %** par rapport à septembre 2025, au cours duquel les recettes s'étaient établies à **11 043 849 269,09 HTG**.

À titre comparatif, l'évolution des droits et taxes perçus au mois de septembre au cours des cinq dernières années se présente comme suit :

Tableau 1- Evolution des droits et taxes

Mois	Année	Droits et taxes (HTG)
Septembre	2022	3 042 908 643
Septembre	2023	9 923 871 035
Septembre	2024	8 162 496 979
Septembre	2025	11 043 849 269,09
Septembre	2026	12 976 537 998,61

Cette performance de septembre 2026 constitue ainsi **la plus forte collecte jamais enregistrée pour un mois de septembre**, témoignant d'une amélioration significative de la mobilisation des recettes douanières.

Une progression soutenue des principaux indicateurs

Le **poids net des marchandises importées** est passé de **301,19 millions de kilogrammes en septembre 2025** à **416,05 millions de kilogrammes en septembre 2026**, soit une progression de **38,14 %**.

Parallèlement, la **valeur en douane** des marchandises est passée de **40,22 milliards HTG** à **57,31 milliards HTG**, soit une augmentation de **17,09 milliards HTG**, correspondant à une progression de **42,51 %**.

Les **droits et taxes** sont, pour leur part, passés de **11,04 milliards HTG** à **12,98 milliards HTG**, soit une hausse de **17,50 %**.

Une progression des volumes et de la valeur qui ne se traduit pas proportionnellement dans les recettes

Il convient toutefois de mettre en perspective la progression du volume et de la valeur des marchandises importées avec l'évolution des droits et taxes effectivement perçus.

En effet, alors que le **volume des marchandises importées a augmenté de 38,14 %** et que leur **valeur en douane a progressé de 42,51 %**, les droits et taxes n'ont augmenté que de **17,50 %** au cours de la même période.

Cet écart s'explique notamment par la composition des importations enregistrées dans les statistiques douanières. Une part importante de la hausse du volume et de la valeur en douane correspond à des marchandises ayant bénéficié de **franchises et d'exonérations accordées par l'État**.

Il convient de souligner particulièrement que **les marchandises importées dans le cadre des efforts de lutte contre les gangs et destinées aux forces engagées dans la sécurisation du territoire national bénéficient de franchises et ne génèrent, par conséquent, aucune recette douanière**.

Toutefois, leur poids et leur valeur sont intégralement pris en compte dans les statistiques globales des importations. Ces marchandises contribuent donc à augmenter les indicateurs relatifs au **volume physique et à la valeur en douane**, sans produire de recettes douanières correspondantes pour le Trésor public.

Cette réalité explique en grande partie pourquoi la croissance de la valeur en douane, qui atteint **42,51 %**, ne s'est pas traduite par une progression comparable des droits et taxes effectivement perçus, lesquels ont augmenté de **17,50 %**.

Ainsi, les statistiques d'importation doivent être interprétées avec prudence : **une augmentation de la valeur et du volume des marchandises importées ne signifie pas nécessairement une augmentation équivalente de l'assiette fiscale ou des recettes douanières**.

L'analyse de la performance de l'AGD doit donc distinguer clairement les importations **génératrices de recettes** de celles bénéficiant de **franchises ou d'exonérations**, particulièrement lorsque ces dernières représentent des volumes et des valeurs importantes.

Tableau 2- Évolution des principaux indicateurs

Indicateur	Septembre 2025	Septembre 2026	Évolution
Poids net	301 189 016,75 kg	416 050 039,79 kg	+38,14 %
Valeur en douane	40 217 218 691,03 HTG	57 312 098 553,76 HTG	+42,51 %
Droits et taxes	11 043 849 269,09 HTG	12 976 537 998,61 HTG	+17,50 %
Droits concédés	1 194 358 246,78 HTG	2 028 422 735,00 HTG	+69,82 %
Taxes sur les produits pétroliers	2 635 505 323,72 HTG	2 269 677 983,06 HTG	-13,88 %

Une forte progression des franchises et exonérations

Les **droits concédés**, correspondant aux franchises, exonérations et autres avantages fiscaux accordés, sont passés de **1,19 milliard HTG en septembre 2025 à 2,03 milliards HTG en septembre 2026**, soit une progression de **69,82 %**.

Il s'agit de la plus forte progression en pourcentage parmi les principaux indicateurs présentés.

Cette évolution constitue un élément déterminant dans l'analyse des recettes douanières. En effet, les marchandises bénéficiant de franchises ou d'exonérations peuvent représenter des montants importants en termes de **volume et de valeur en douane**, tout en ne générant **aucune recette douanière** lorsqu'elles bénéficient d'une franchise totale.

Le cas des marchandises destinées aux forces engagées dans la lutte contre les gangs est particulièrement significatif. Ces marchandises peuvent représenter des volumes et des valeurs considérables dans les statistiques d'importation, alors même que leur importation sous franchise ne donne lieu à **aucun paiement de droits et taxes**.

Le poids des droits concédés par rapport aux droits et taxes perçus est ainsi passé de **10,81 % en septembre 2025 à 15,63 % en septembre 2026**, soit une augmentation de près de **4,82 points de pourcentage**.

Cette évolution doit donc être prise en considération dans toute appréciation de la performance fiscale de l'Administration.

Repli des recettes liées aux produits pétroliers

Les recettes provenant des **produits pétroliers** constituent le principal indicateur en baisse.

Elles sont passées de **2,64 milliards HTG en septembre 2025 à 2,27 milliards HTG en septembre 2026**, soit une diminution de **365,83 millions HTG**, correspondant à une baisse de **13,88 %**.

En conséquence, la part des recettes pétrolières dans les droits et taxes totaux est passée de **23,86 % en septembre 2025 à 17,49 % en septembre 2026**, soit une diminution de **6,37 points de pourcentage**.

Cette évolution pourrait notamment être liée à une variation des volumes de produits pétroliers importés ou consommés au cours de la période. Une analyse détaillée des volumes et des différentes catégories de produits pétroliers permettrait d'en déterminer les principaux facteurs.

PERFORMANCES PAR BUREAU DE DOUANE

En septembre 2026, le **bureau du Port de Port-au-Prince** demeure le principal contributeur aux recettes douanières. Ses perceptions atteignent **10,09 milliards HTG**, contre **8,60 milliards HTG** en septembre 2025, soit une progression de **17,37 %**.

À lui seul, le Port de Port-au-Prince représente environ **77,75 % des recettes douanières totales** du mois.

Le **bureau du Cap-Haïtien** arrive en deuxième position avec **1,59 milliard HTG**, contre **1,88 milliard HTG** en septembre 2025, soit une baisse de **15,46 %**.

À eux seuls, les bureaux du **Port de Port-au-Prince et du Cap-Haïtien** ont généré environ **90 % des recettes douanières totales** enregistrées en septembre 2026.

Parallèlement, plusieurs autres bureaux enregistrent des progressions significatives, notamment dans le cadre du renforcement des contrôles et de l'amélioration de la mobilisation des recettes.

Principales évolutions

- **Saint-Louis-du-Sud** enregistre une progression particulièrement importante, avec des perceptions passant de **37,02 millions HTG à 332,66 millions HTG**.
- **Miragoâne** voit ses recettes passer de **133,10 millions HTG à 286,66 millions HTG**, soit plus du double du niveau enregistré en septembre 2025.
- **Saint-Marc** progresse de **73,28 millions HTG à 144,52 millions HTG**, soit près du double de ses perceptions de septembre 2025.
- **Les Gonaïves** connaissent une forte progression, passant de **2,31 millions HTG à 84,72 millions HTG**.
- **Port-de-Paix** passe de **1,70 million HTG à 19,89 millions HTG**, enregistrant également une hausse importante.
- **Jacmel** progresse de **15,06 millions HTG à 22,08 millions HTG**.
- **Ouanaminthe** enregistre une hausse de **43,00 %**, avec des perceptions passant de **120,65 millions HTG à 172,55 millions HTG**.
- **Malpasse**, qui n'avait enregistré aucune perception dans les données de septembre 2025, affiche **64,00 millions HTG** en septembre 2026.
- **Belladères, Thomassique et Anse-à-Pitres** enregistrent également des progressions par rapport à septembre 2025.

Certaines structures enregistrent toutefois un recul. Les recettes du **bureau de l'Aéroport de Port-au-Prince** diminuent de **15,18 %**, passant de **158,05 millions HTG à 134,05 millions HTG**.

La **SONAPI** connaît également une baisse de **30,65 %**, avec des perceptions passant de **248 874 HTG à 172 600 HTG**.

Tableau 3- Perceptions douanières par bureau

Bureau de douane	Septembre 2025 (HTG)	Septembre 2026 (HTG)
Port de Port-au-Prince	8 596 480 682,04	10 089 536 375,50
Aéroport de Port-au-Prince	158 050 347,29	134 053 903,85
SONAPI	248 874,30	172 600,36
Cap-Haïtien	1 884 246 721,02	1 592 970 276,84
Gonaïves	2 310 443,71	84 723 180,86
Saint-Marc	73 276 022,90	144 517 176,27
Miragoâne	133 095 245,23	286 659 376,44
Petit-Goâve	—	3 048 922,30
Port-de-Paix	1 698 236,50	19 886 123,30
Jacmel	15 055 386,40	22 083 395,38
Cayes	8 038,06	—
Aéroport des Cayes	1 790 850,24	2 374 143,34
Jérémie	—	—
Saint-Louis-du-Sud	37 019 017,01	332 656 070,81
Malpasse	—	64 000 105,52
Ouanaminthe	120 654 094,67	172 548 881,05
Belladères	2 428 678,60	5 925 842,19
Thomassique	6 375 300,00	8 362 225,99
Anse-à-Pitres	11 111 331,12	13 019 398,61
Caracol	—	—
TOTAL	11 043 849 269,09	12 976 537 998,61

UNE PERFORMANCE À CONSOLIDER

Les résultats enregistrés en septembre 2026 traduisent une **dynamique positive de mobilisation des recettes douanières**, portée notamment par la progression du volume et de la valeur des importations ainsi que par l'amélioration des perceptions dans plusieurs bureaux.

Toutefois, l'analyse des résultats montre clairement que **la croissance des volumes et de la valeur des marchandises importées ne se traduit pas mécaniquement par une croissance équivalente des recettes douanières**.

L'augmentation de **38,14 % du poids net** et de **42,51 % de la valeur en douane** doit être appréciée à la lumière de la composition des importations. Une partie importante de ces marchandises bénéficie de franchises ou d'exonérations. Parmi celles-ci figurent notamment des marchandises destinées aux **forces engagées dans la lutte contre les gangs**, lesquelles, lorsqu'elles sont importées sous franchise, **ne génèrent aucune recette douanière**, bien que leur valeur et leur poids soient intégralement enregistrés dans les statistiques.

Cette situation explique pourquoi la progression des indicateurs physiques et commerciaux est sensiblement supérieure à celle des recettes effectivement encaissées.

Dans ce contexte, la progression de **17,50 % des droits et taxes** demeure un indicateur important de la capacité de l'Administration à mobiliser les recettes publiques, compte tenu de la part croissante des importations bénéficiant de franchises et d'exonérations.

La Direction Générale de l'Administration Générale des Douanes entend poursuivre et intensifier les efforts engagés en matière de **modernisation des procédures, de renforcement des contrôles, de lutte contre la fraude et la contrebande, de digitalisation, d'amélioration de la qualité des données et de mobilisation optimale des recettes publiques.**

L'objectif est de consolider cette dynamique, d'améliorer le rendement de l'assiette effectivement taxable et de faire de l'AGD une Administration douanière **plus performante, plus moderne, plus transparente et davantage au service de l'intérêt général et de l'économie nationale.**